

Ton Premier Emploi Eures - Your first EURES job

RESEAU EURES

Présentation du dispositif

- Ton Premier Emploi Eures est à la fois un accompagnement et une aide européenne destinée à soutenir l'embauche de jeunes ressortissants européens de 18-35 ans dans un autre Etat membre que leur Etat de résidence. Ton Premier Emploi Eures est une initiative destinée à toutes les entreprises ayant un projet d'embauche, de stage ou d'apprentissage. Un soutien financier est mis en place pour les PME de moins de 250 salariés qui recrutent un de ces jeunes.
- Cette aide financière finance partiellement les coûts du programme d'intégration du jeune embauché, lorsque l'entreprise met en place un tel programme. L'objectif de ce programme est d'adapter les compétences du candidat à un environnement de travail étranger. La durée de ce dispositif doit être limitée dans le temps et s'effectuer au début de la période d'emploi. La formation peut être individuelle ou en groupe et se dérouler sur le lieu de travail, à l'extérieur ou en ligne.
- Ce programme d'intégration comprend une formation à l'entrée en service pour familiariser le candidat avec l'entreprise (organisation, valeurs, pratiques managériales, etc., acquérir des compétences spécifiques et bénéficier d'un tutorat professionnel. Un cours de langues pour renforcer les compétences linguistiques du candidat (à condition qu'il n'ait pas déjà bénéficié de l'aide financière pour des cours de langues). Un soutien administratif pour faciliter l'installation dans le pays : recherche d'un logement, démarches auprès des organismes de santé, fiscaux, etc.
- Ton Premier Emploi Eures concerne à la fois des embauches, des stages ou des phases d'apprentissage (hors stages et apprentissages obligatoires pour l'obtention d'un diplôme professionnel), dans tous les secteurs d'activité.

Montant de l'aide

- L'aide accordée au titre de l'initiative Ton Premier Emploi Eures intervient de manière forfaitaire et varie selon la nature du programme d'intégration, le nombre de participants et le pays où est située l'entreprise.
- Le montant de l'aide est compris entre 810 € et 2 000 € par candidat, en fonction du programme : formation élémentaire (un seul module) ou formation approfondie (module de formation associé à un soutien administratif et à une aide à l'installation).

Informations pratiques

- L'entreprise doit présenter sa demande d'aide avant la date de début de contrat (au plus tard la veille), il suffit de transmettre au service gestionnaire (gestionyfej.00137@pole-emploi.fr), le formulaire, dûment rempli, de demande de prise en charge ainsi que tous les pièces justificatives suivantes :
 - le document attestant l'enregistrement de l'entreprise (afin de s'assurer de l'établissement légal en tant qu'employeur dans le pays où se situe(nt) l'emploi (les emplois),
 - la copie de la pièce d'identité du (des) participant(s) au programme d'intégration,
 - la liste du (ou des) participant(s),
 - la copie du contrat de travail du (ou des) participant(s),
- Les demandes ne sont pas rétroactives et sont donc à faire en amont de la situation (avant l'entretien pour l'aide à l'entretien d'embauche, avant la prise de poste pour l'aide à l'installation dans un autre pays de l'UE.

- Pour le paiement du programme : le formulaire de demande de paiement dûment rempli et signé, la liste d'émargement des participants concernés, un relevé d'identité bancaire (IBAN avec code BIC/SWIFT) de l'entreprise.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Jeune
- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Organisme

RESEAU EURES

- **Service gestionnaire**
E-mail : gestionyfej.00137@pole-emploi.fr

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de prise en charge](#) (12/03/2018 - 0.19 Mo)
- [Formulaire de demande de paiement](#) (12/03/2018 - 0.16 Mo)